

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 388.974

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Automobile jouet à catastrophe.

SOCIÉTÉ ANONYME LE JOUET DE PARIS résidant en France (Seine).

Demandé le 14 juin 1907.

Délivré le 15 juin 1908. — Publié le 27 août 1908.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention est relative à une automobile jouet à catastrophe dont la caisse, montée à ressort sur le châssis, est susceptible de s'en séparer brusquement à un moment de la marche de l'automobile et de donner ainsi l'illusion d'un accident.

Cette automobile est essentiellement caractérisée par la combinaison des points suivants :

10 a) Le mode d'accrochage de la caisse au châssis au moyen d'un mentonnet fixé à cette caisse et engagé sur un pontet porté par le châssis.

15 b) L'application entre la caisse et le châssis, de ressorts qui se trouvent sous tension lorsque la caisse est accrochée au châssis.

20 c) L'application sous le châssis d'une crémaillère actionnée par l'essieu moteur de la voiture et destinée à provoquer la catastrophe en venant dégager à un moment de sa course le mentonnet qui retient la caisse accroché au châssis.

Cette invention est représentée dans le dessin annexé dans lequel :

25 La fig. 1 montre l'ensemble de la voiture partie en élévation, partie en coupe faite suivant la ligne A-A de la fig. 2.

La fig. 2 est une vue de dessous de la voiture.

La fig. 3 est une coupe verticale transversale faite suivant la ligne B-B de la fig. 2.

Comme on le voit dans le dessin, la voiture comporte un châssis *a* sur lequel est montée une caisse *b* munie de deux ressorts *c* s'interposant entre cette caisse et ce châssis. 35

La caisse *b* est retenue au châssis *a* :

1° A l'arrière, par une feuillure *d* présentée par ce châssis et dans laquelle s'engage le bord inférieur postérieur de la caisse.

2° A l'avant, par un mentonnet *e* porté par la caisse et s'accrochant à un pontet *f* fixé sur le châssis *a*. 40

Lorsque la caisse *b* est ainsi fixée au châssis les ressorts *c* sont sous tension, de telle sorte que si le mentonnet *e* vient à être dégagé du pontet *f*, la caisse *b* se trouve projetée par la détente des ressorts *c* comme il est représenté en traits mixtes sur la fig. 1. 45

Le déclenchement automatique du mentonnet *e* est commandé par un bras *g* porté par une crémaillère *h* coulissant librement dans une glissière *i* fixée à la partie inférieure du châssis *a*; cette crémaillère est actionnée par un doigt *j* calé sur l'essieu moteur *k* de la voiture. 50 55

Le fonctionnement de ce système de voiture automobile est le suivant :

La caisse *b* étant accrochée sur le châssis *a*,

comme représenté fig. 1, et le ressort étant remonté, on met la voiture en marche, après avoir ramené préalablement la crémaillère à son point de départ.

5 A chaque tour de l'essieu moteur *k*, le doigt *j* fait avancer la crémaillère *h* d'une dent; à la fin de la course de cette crémaillère, le bras *g* vient repousser le mentonnet et le dégage du pontet *f*.

10 Aussitôt les ressorts *c* se détendent en projetant la caisse *b* en arrière du châssis *a* comme le montre la fig. 1.

Pour remonter ensuite la caisse sur le châssis, il suffit d'engager le bord inférieur postérieur de la caisse dans dans la feuillure *d* du châssis, d'exercer une pression sur la caisse, de manière à comprimer les ressorts *c* et d'engager finalement le mentonnet *e* sur le pontet *f*.

15 Les formes, dimensions, détails, accessoires et matières des parties constitutives de

cette automobile jouet peuvent varier sans changer en rien le principe de l'invention.

## RÉSUMÉ.

L'invention consiste en une automobile jouet à catastrophe caractérisée par la combinaison :

a) D'un dispositif d'accrochage de la caisse au châssis.

b) De ressorts interposés entre la caisse et le châssis. 30

c) D'une crémaillère portée par le châssis actionnée par l'essieu moteur et venant déclencher, à un moment de sa course, l'organe d'accrochage de la caisse.

SOCIÉTÉ ANONYME LE JOUET DE PARIS.

Par procuration :

CHASSEVENT.

Fig.1.

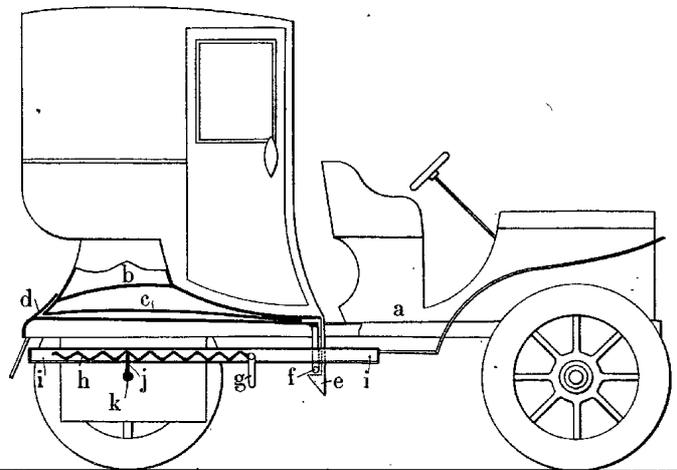
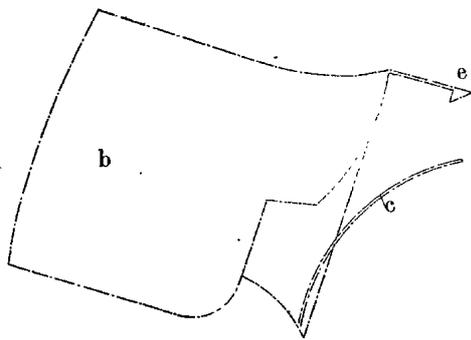


Fig.3.

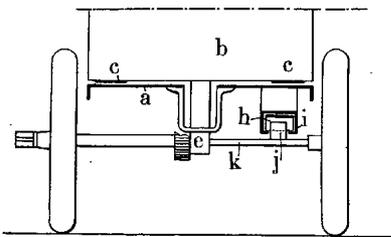


Fig.2.

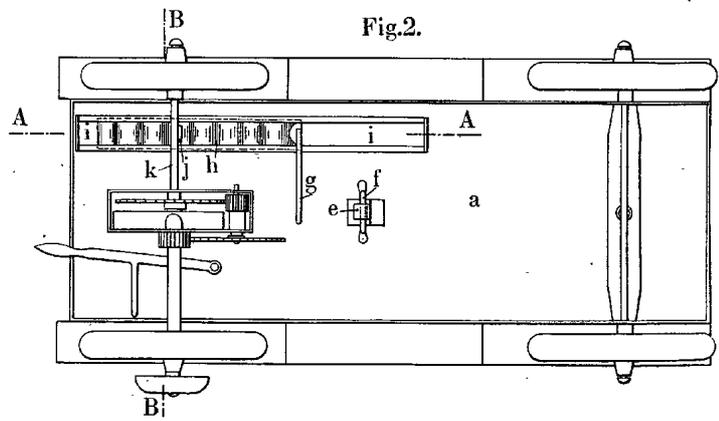


Fig.1.

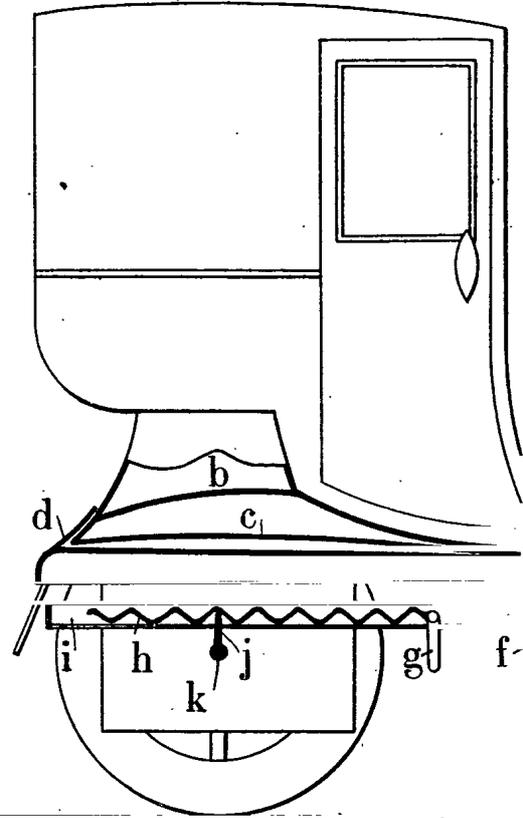
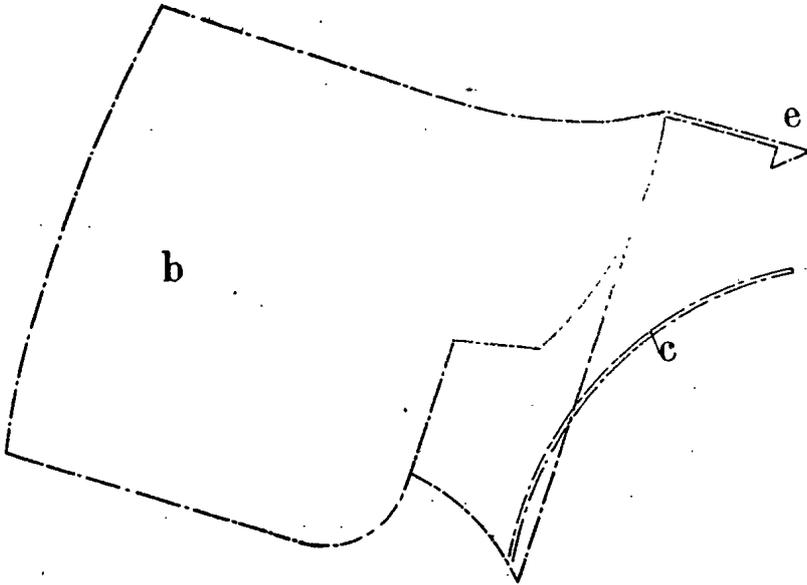
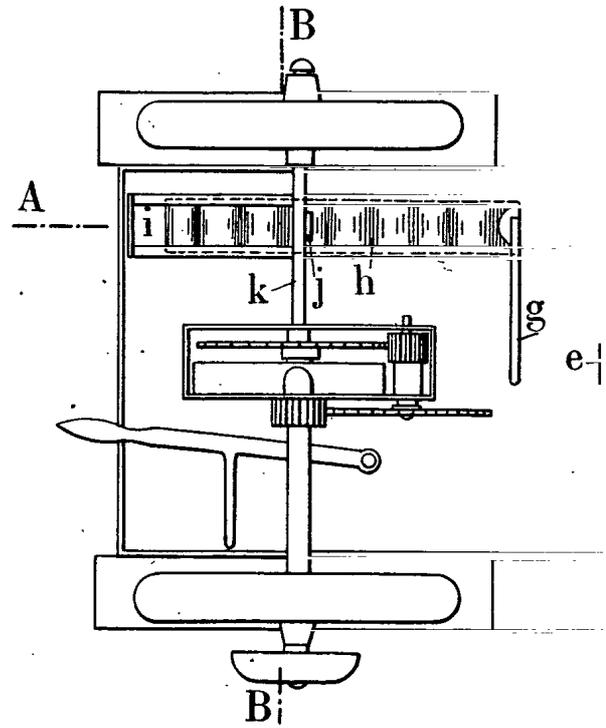
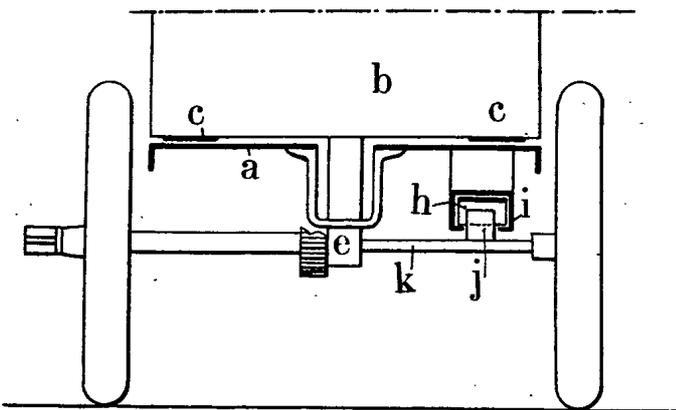


Fig.3.



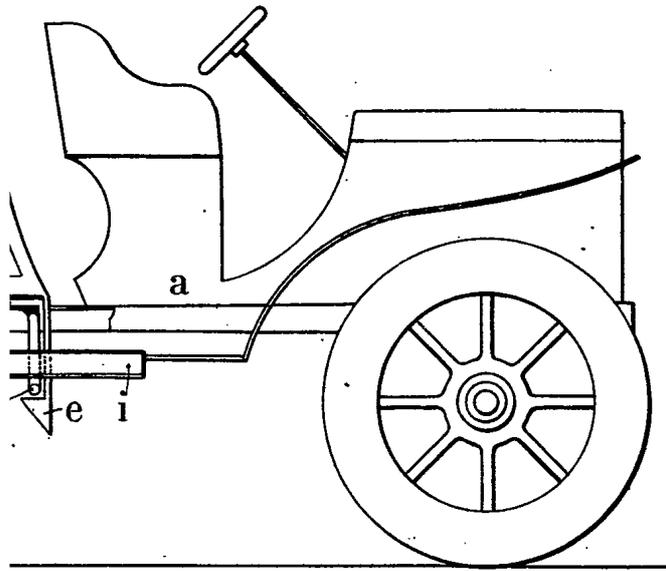


Fig.2.

